

## RÉFORME DES BOURSES NATIONALES DE LYCÉE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

# LE RENOUVELLEMENT DE LA BOURSE N'EST PLUS AUTOMATIQUE

La nouvelle campagne de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2024-2025 s'effectuera en deux temps.

Afin de faciliter l'étude ou le renouvellement de vos droits à la bourse nationale de lycée, vous avez la possibilité :

### Juin à juillet 2024 :

- **SOIT** de consentir à l'automatisation de l'étude du droit à la bourse à la réinscription de votre enfant au lycée courant juin 2024. Dans ce cas, vous devez obligatoirement renseigner dans son intégralité, les informations qui figurent dans le cadre « **ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE** », page 4 de la **fiche de renseignements**. De cette manière, vous n'aurez plus besoin de faire une demande de bourse nationale de lycée à la rentrée car **la ré-étude de vos droits sera automatique chaque année.**

### 1<sup>er</sup> septembre au 17 octobre 2024 :

- **SOIT** de refuser de compléter le cadre « **ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE** » et dans ce cas, **vous devrez compléter chaque année un dossier de demande bourse nationale de lycée via le téléservice ou via le formulaire papier à télécharger à l'adresse ci-dessous :**

**<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>**

**CETTE CAMPAGNE CONCERNE TOUS LES LYCÉENS  
BOURSIERS OU NON BOURSIERS  
LE RENOUVELLEMENT N'EST PLUS AUTOMATIQUE**

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser au service de gestion auprès de Madame DECROP LONGET secrétaire générale ou de Madame METRAQA secrétaire de gestion.